

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-1452 du 04/09/2024

Arrêté du 21 août 2024

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLÉANT AUPRÈS DE LA RÉGIE DE RECETTES
DU COMMISSARIAT AUX VENTES DE TOULOUSE

Direction nationale d'interventions domaniales

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination d'un mandataire suppléant auprès de la régie de recettes du commissariat aux ventes de Toulouse.

Date d'application : 01/09/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLÉANT.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLÉANT**ARRÊTÉ**

portant nomination d'un mandataire suppléant

L'administratrice de l'État, adjointe du Directeur de la Direction nationale d'interventions domaniales en charge des missions non comptables,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22-1 ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2008 portant institution de régies de recettes auprès de la Direction nationale des interventions domaniales ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire du ministre de l'action et des comptes publics ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2023 portant désignation de la Directrice-adjointe de la Direction nationale d'interventions domaniales en charge des missions non-comptables pour l'application de l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire du ministre de l'action et des comptes publics ;

Vu l'arrêté du 28 février 2017 portant nomination de M. Pierre CAZALS en qualité de régisseur de recettes auprès du commissariat aux ventes de Toulouse ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 14 août 2024.

ARRÊTE :**Article 1^{er}**

En cas d'absence M. Pierre CAZALS, contrôleur des Finances publiques, pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Sébastien PREPOINT, agent administratif principal des Finances publiques, est nommé mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du commissariat aux ventes de Toulouse, afin de réaliser pour le compte du régisseur toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

Il remplace le mandataire suppléant actuel, Jean-Gérard GRACZYK, contrôleur principal des Finances publiques.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} septembre 2024 et sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques.

L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT

ISABELLE ROUBEROL

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756